

INFANTERIE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES
AMIS DU MUSEE DE L'INFANTERIE

N° 5 1984

EDITORIAL

A l'issue de l'assemblée générale du 4 mai 1984, l'Association a entamé une étape nouvelle de son existence.

Le nouveau règlement sur les musées de tradition met la gestion matérielle du Musée de l'Infanterie entre les mains de son directeur, qui sera l'officier chargé des relations publiques de l'E.A.I. sous l'autorité de tutelle du général commandant l'Ecole. La gestion technique ou scientifique reposera sur le conservateur. Mais il n'est prévu aucun poste budgétaire pour le fonctionnement du musée, l'entretien et l'augmentation de ses collections, si ce n'est une subvention annuelle provenant du commandement des Ecoles et soumise à décision chaque année.

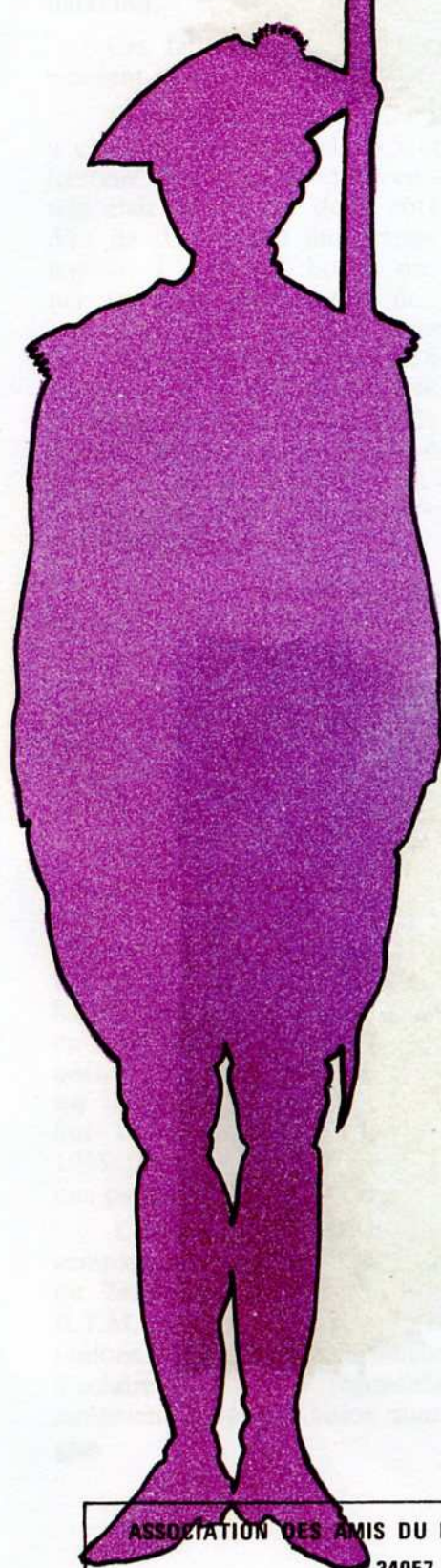
Le reste et le plus clair des moyens financiers de ce fonctionnement ne peut donc provenir que de l'Association des Amis du Musée de l'Infanterie. Une convention en cours de discussion, réglera les obligations relatives du musée et de l'association ainsi que la propriété des collections. Jusqu'à son approbation à la prochaine assemblée générale, le conseil d'administration continuera à contribuer, comme par le passé, au fonctionnement du musée.

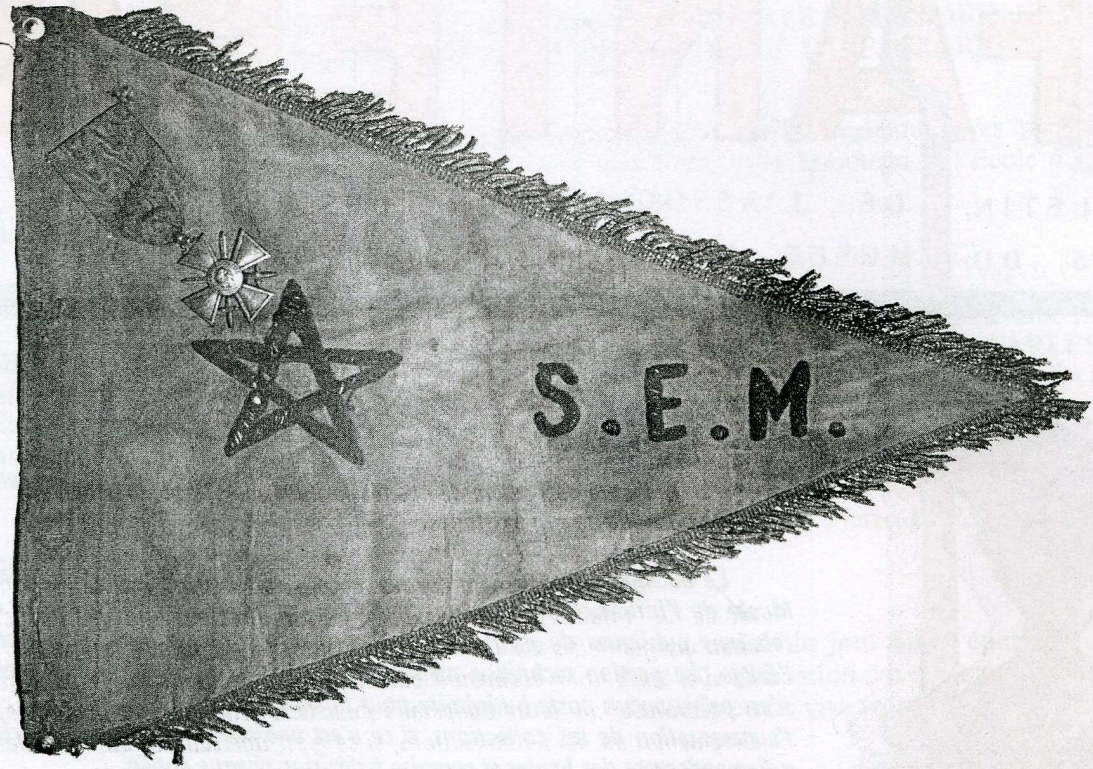
Les nouvelles dispositions, ainsi que l'intention affirmée par le Ministre de la Défense à travers l'état-major de l'armée de Terre de protéger et d'accroître le patrimoine militaire sous toutes ses formes, nous font désormais un devoir d'œuvrer sérieusement dans le sens d'une meilleure qualité du musée et d'une meilleure présentation à un public de plus en plus nombreux de tout ce qui peut contribuer à la connaissance de l'Infanterie. La fréquentation importante du musée lors de la Fête de l'Infanterie (2000 entrées) et depuis (497 entrées en juin, juillet et août 1984), sont un signe encourageant. Les dons intéressants commencent à nous parvenir et les bonnes volontés se mettent à suppléer le manque de personnel de l'association et l'impossibilité, pour le moment, d'envisager le recrutement d'auxiliaires salariés.

Le musée et l'association ont tourné cet été en grande partie grâce à ces bénévoles, que nous remercions ici bien vivement.

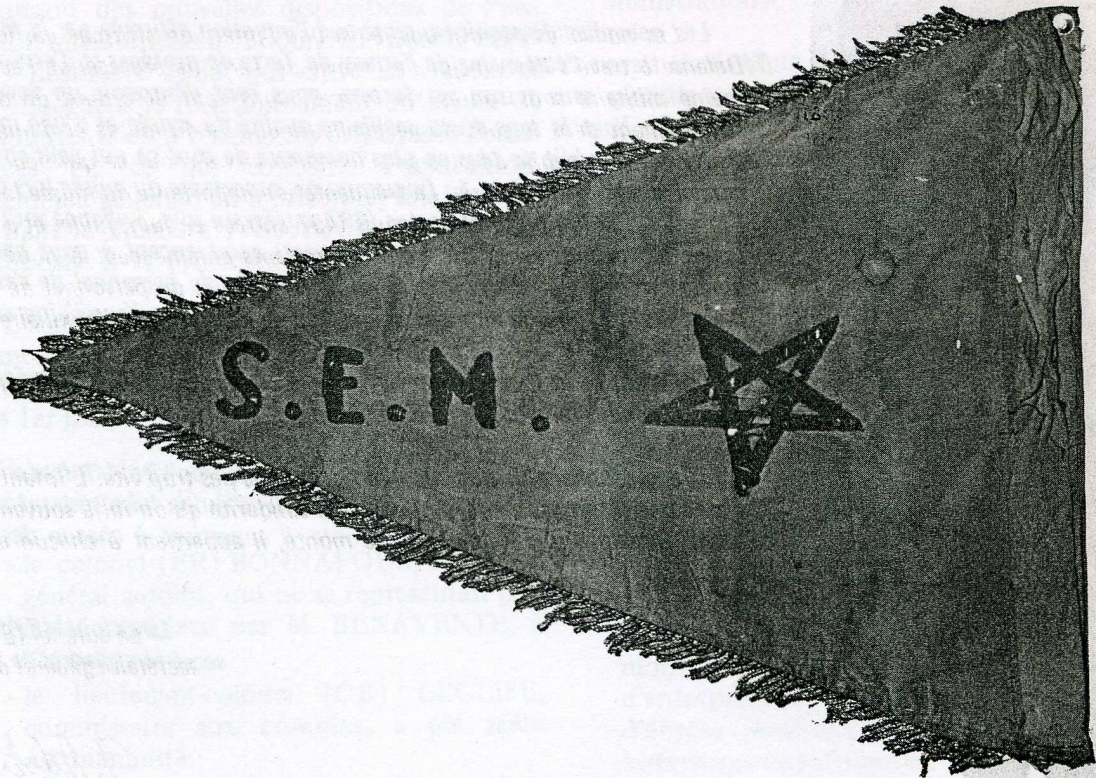
Il est souhaitable que cet élan ne retombe pas trop vite. L'Infanterie commence à démontrer un esprit de corps et une solidarité qu'on lui a souvent dénié dans le passé. Continuons : la mayonnaise monte, il appartient à chacun de nous qu'elle tienne.

*Le colonel (ER) P. CARLES
secrétaire général de l'Association*





Le fanion de la section ESTABLIE SEM/6ème R.T.M.



A propos de deux fanions :

LES SECTIONS D'ECLAIREURS DE MONTAGNE DES TIRAILLEURS MAROCAINS - 1943 - 1945 -

Le Musée de l'Infanterie possède deux fanions de sections d'éclaireurs de montagne des tirailleurs marocains. L'un est un dépôt du musée de l'armée et provient du 1er R.T.M. ; l'autre est un don de madame ESTABLIE et vient du 2ème R.T.M. où son défunt mari commandait la section d'éclaireurs du 3ème bataillon.

Ces fanions sont triangulaires et correspondent à la description suivante :

Fanion du 1er R.T.M. - longueur 44 cm y compris une gaine de 3,5 cm à la hampe - hauteur 24 cm. Le fond est en soie bleu céleste très clair, bordé sur deux côtés par un galon d'or de 0,5 cm et une frange d'or de 4,5 de largeur. L'avvers est bordé sur ses trois côtés par un galon d'or cotelé de 1,5 de largeur. Le même galon borde la gaine en haut et en bas. Une inscription verticale «S.E.S.» en lettres brodées d'or de 3,5 de haut se trouve à 1 cm du galon de bordure. Une étoile à cinq branches pleine, brodée en or et liserée de soie verte est à 11 cm de la bordure ; l'inscription «1er R.T.M.» en lettres brodées d'or de 3,5 cm de haut occupe la pointe.

Le revers, également bordé du galon d'or comme l'avvers porte, dans la même situation que l'étoile à l'avvers, l'insigne du régiment, une étoile marocaine à cinq branches d'or brochant celle-ci une hirondelle de soie bleu foncé volant vers le bas et tenant dans son bec deux tibias d'argent. L'ensemble ayant 9 cm de largeur et 8 de hauteur.

Fanion ESTABLIE - longueur 45 cm y compris 3 cm de gaine. Hauteur 31 cm. Le fond est en soie jonquille, entouré sur les deux côtés d'une frange d'or de 2,5 cm de largeur. L'avvers porte une étoile marocaine de 7 cm de hauteur et l'inscription «S.E.M.» en lettres de 3 cm de haut, le tout brodé en or. Le revers porte la même étoile (légèrement inclinée sur la verticale) et la même inscription en or. Sur l'avvers est cousue une croix de guerre 1939-1945 dont le ruban, long de 6 cm, porte une palme.

Ce dernier fanion, en fait, a été dans les campagnes de la Libération, celui de la S.E.M. du 2ème bataillon du 6ème R.T.M., le 2ème R.T.M. ayant été dissous. A eux deux, ces fanions permettent donc d'évoquer les sections d'éclaireurs de trois régiments formant originellement la 4ème Division marocaine de montagne.

Les 5ème et 6ème régiment de tirailleurs marocains, lorsqu'ils étaient en garnison respectivement à Bourg-en-Bresse et à Montélimar avant 1939, ont eu des sections d'éclaireurs skieurs. Celles du 6ème R.T.M. furent supprimées en 1936, quand le régiment prit garnison à Verdun.

Il est probable que peu d'anciens combattants de 1942-1945 se souviennent de la présence des sections d'éclaireurs dans l'unique division de montagne de l'armée d'Afrique, la 4ème Division marocaine de montagne.

Vraisemblablement, la plupart d'entre eux n'en ont pas connu l'existence et les chercheurs de l'avenir la poursuivront en vain dans les documents officiels. Le tableau d'effectifs du régiment de tirailleurs nord-africains type montagne de l'«aide-mémoire de l'officier d'état-major» - édition de 1944 - n'en fait pas mention. Il faut aller la dénicher dans la littérature officieuse. L'«étude sur le corps de montagne» édition non datée (probablement de 1946) publiée par le Ministère de la guerre. Etat-major de l'armée - 3ème bureau - section instruction y consacre ses pages 49 à 52.

La section d'éclaireurs de montagne (S.E.M.) d'un bataillon «constituée par prélèvement sur toutes les unités de chaque bataillon est une unité organique à la disposition du chef de bataillon ; chaque compagnie du bataillon restant néanmoins constituée à quatre sections dont une de mitrailleuses et d'engins . . . spécialement entraînée aux déplacements prolongés, à allure rapide et sur des parcours inaccessibles aux unités ordinaires. . . Elle est à la disposition du chef de bataillon pour couvrir et renseigner ou accomplir des missions intéressant sa sûreté ou sa manœuvre. Elle est en quelque sorte, destinée à tenir, en terrain difficile, le rôle généralement dévolu aux unités de reconnaissance de cavalerie. Son chef et ses cadres doivent être particulièrement aptes à mener un combat isolé et posséder des qualités de décision, de coup d'œil, d'audace et d'initiative qui leur permettent de se déplacer dans les terrains les plus accidentés. . .»(Etudes sur le corps de montagne Op. Cit. page 49).

Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de donner la parole à un survivant de ces sections le lieutenant-colonel Marc DETRAZ, qui fut le valeureux chef de la section d'éclaireurs du 2ème, puis du 1er bataillon du 6ème R.T.M. Il nous a fallu faire une affectueuse pression sur la modestie de ce magnifique combattant pour qu'il accepte de nous confier ses souvenirs. Qu'il en soit ici remercié au nom du maintien des souvenirs de l'Infanterie.

Les notes marginales de ses souvenirs sont celles de la rédaction du bulletin.

Souvenirs de l'adjudant-chef DETRAZ 1943-1945 :

En prévision de combats en Europe avec son relief il fut créé en avril ou mai 1943 une 4ème Division marocaine de montagne, avec comme particularités importantes un échelon muletier au lieu de véhicules et des sections d'éclaireurs skieurs (S.E.S.) ou plutôt des S.E.M. (sections d'éclaireurs de montagne).

Il faut rappeler que dans les tirailleurs marocains de 1943, beaucoup de cadres, du général BETHOUARD aux capitaines, lieutenants et sous-officiers, étaient d'anciens Alpains ayant combattu en Norvège en 1940.

Les S.E.M. furent donc créées vers mai ou juin 1943. Il y en eut une par bataillon, c'est-à-dire neuf, chacun des trois régiments de la division ayant trois bataillons de combat.

Pour autant que je me souvienne, il dût y avoir :

- au 1er R.T.M., une section sous les ordres du lieutenant d'HARCOURT au 1er bataillon, une autre sous le lieutenant CROIDIEU au 2ème bataillon, une troisième commandée par le lieutenant DUBREUIL au 3ème bataillon ;
- au 2ème R.T.M. une section du sous-lieutenant MOLLARD, en sous-officier de chasseurs alpins, une de l'aspirant ESTABLIE, un pyrénéen sortant de l'Ecole de Médiouna et ancien sous-officier d'active et une troisième dont j'ai oublié le nom du chef ;

- au 6ème R.T.M., 1er bataillon lieutenant CHALBET (1), officier de réserve dentiste dans la vie civile. 2ème bataillon adjudant-chef DETRAZ d'active, savoyard (2) 3ème bataillon sous-lieutenant CHARVET, sorti du rang, savoyard (3).

La composition de nos S.E.M. était la suivante :

- 1 groupe de commandement : 1 chef de section, 1 sous-officier adjoint, 1 caporal observateur radio, 3 agents de transmission, 3 grenadiers-démoueurs.
- 3 groupes de combat de 12 hommes articulés chacun en demi-groupe de fusil-mitrailleur et un demi-groupe de fusiliers-voltigeurs. Chaque groupe de combat avait un poste de radio SCR 536.

Voici la composition théorique qu'avait retenu l'Etude sur le combat en montagne :

	Lieut. ou S/t	Sous-officiers		Caporaux		Tirailleurs		P.M.	Révolver	F.M.	Fusil 1903	
		F	M	F	M	F	M					
Chef de section	1							1	1			
Sous-officier adjoint	1							1				
Caporal à disposition				1				1				
Observateur							1		1			
Agent de transmission						1 b	1 a		2			
Groupe de combat Chef de groupe			1					1				
Caporal-adjoint				1				1				
Tireur							1		1	1		
Chargeur							1					
Pourvoyeur							1				1	
Eclaireur					1		5				6 d	
2 groupes semblables		1 c	1	2	2		16	4	2	2	14	
	1	2	2	4	3	1	26	9	7	3	21	
		38										

a) radio 536

b) ayant reçu l'instruction d'infirmier

c) un des trois chefs de groupe est français

d) dont un lance-grenades.

(1) Accidenté, évacué et remplacé pour l'attaque de mai 1944 par le lieutenant de réserve DESHONS, tué au Faito le 12 mai.

(2) Devenue, le 7 juillet 1944, S.E.M. du 1er bataillon.

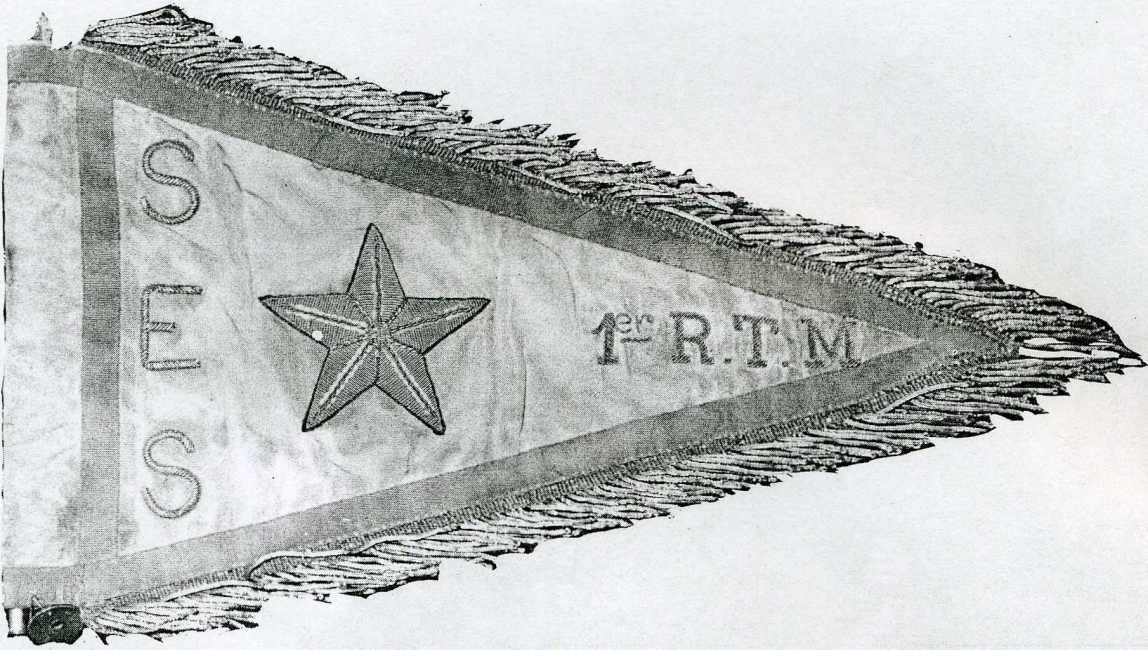
(3) Tué en juillet 1944 ; sa S.E.M. était alors celle du nouveau 2ème bataillon formé par fusionnement des 2ème et 3ème bataillons.



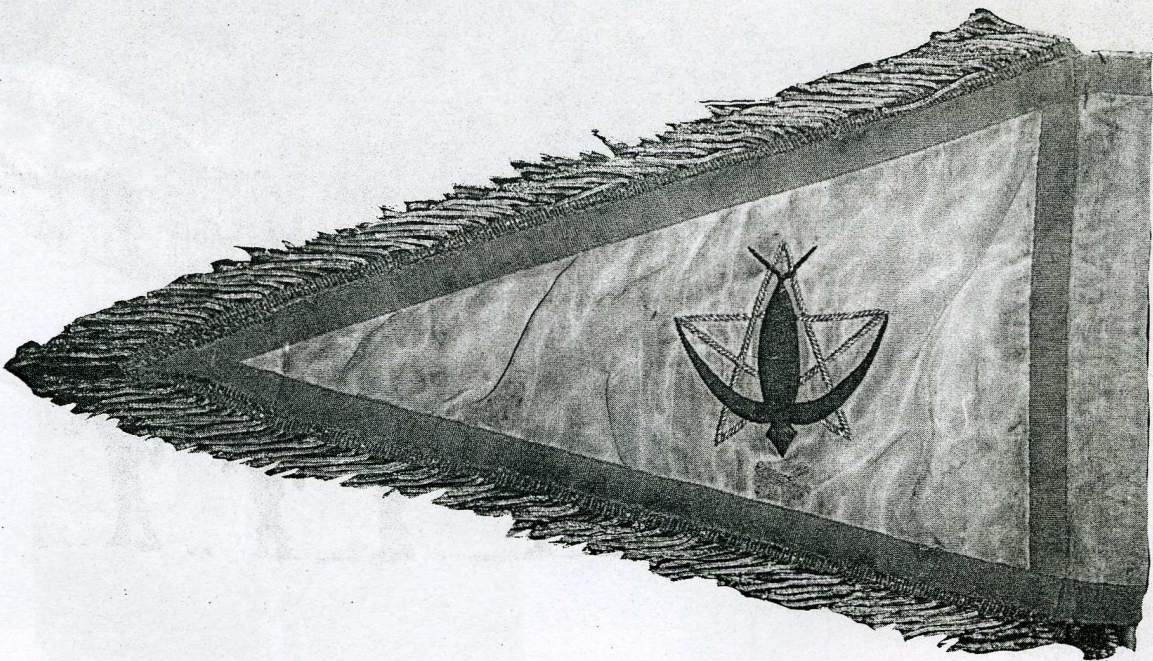
*Abris du 6ème R.T.M. sur le Monte Ornito, rive droite du Garigliano (E.C.P.A.)
avril 1944*



1943 : Atlas blidéen (CHREA) entraînement des éclaireurs skieurs, ici du 1er R.C.P. (E.C.P.A.)



Fanion de la section d'éclaireurs skieurs du 1er R.T.M. - Doc musée de l'Infanterie



Les instructions de création précisait que les S.E.M. devaient être commandées par des lieutenants d'active, volontaires et aptes. En réalité, il y eut peu de lieutenants d'active volontaires. En définitive, bien des S.E.M. furent commandées par des officiers de réserve volontaires et aptes et, surtout, par des sous-lieutenants sortis du rang ou des adjudants-chefs, très fiers d'avoir un pareil commandement.

Plus délicat et inégal fut le recrutement de la troupe. Elle aurait dû être prise parmi les volontaires confirmés. Or, les commandants de compagnie ne voulaient pas se séparer de leurs meilleurs éléments. Dans certains bataillons on tira les groupes au sort ; dans d'autres, le chef de bataillon taxa chaque compagnie de tant de gradés et de tirailleurs. Je ne parlerai que du II/6ème R.T.M. où ce fut ce dernier cas. Le sous-officier adjoint désigné initialement fut un sergent-chef marocain discipliné mais illettré et manquant d'autorité, bref un bon agent d'exécution. En revanche, les chefs de groupe sous-officiers français volontaires, étaient tous remarquables. Deux avaient fait la campagne de France en 1939-1940, le troisième avait combattu en Tunisie. Avec eux, deux très bons caporaux corses et un agent de transmission alsacien, qui se révéla un remarquable combattant. La troupe fut décevante : indésirables, punis, vénériens, etc. . . Les compagnies s'étaient défaites de leurs pires éléments.

Il fallut trois mois pour prendre en main les premiers par une discipline de fer et presqu'autant, avec l'appui du médecin-chef, pour éliminer les inaptes physiques par entraînement très dur. Ils furent remplacés par de jeunes tirailleurs, en général berbères, insuffisamment instruits mais d'une grande vigueur et naturellement doués pour le combat et l'utilisation du terrain, comme ils le prouvèrent largement le moment venu.

Quant à l'emploi, les chefs de corps me semblaient avoir une idée bien définie des S.E.M. Ils les voyaient comme des « sections franches », avec tout ce que cela comportait de romantisme journalistique et aussi d'une certaine admiration pour certains faits d'armes passés de ces sections pendant l'hiver de 1939-1940.

Au départ, notre armement ne correspondait pas au dosage que nous souhaitions, c'est-à-dire une majorité d'armes automatiques individuelles (PM), fusils légers, armes antichars ou de destruction (bazooka). L'armement souhaité fut réalisé progressivement en Italie par prises de guerre (PM allemands) ou récupé-

ration après abandon (carabines US). La distribution de sacs de montagne ramenés de Norvège et excellents fut un aspect positif de l'équipement. Le harnachement U.S. était trop compliqué. Par contre les chaussures n'étaient pas adéquates : on ne fait pas de montagne avec des semelles de caoutchouc lisses. La distribution de chaussures U.S. à clous fut un léger progrès. Les vêtements de combats américains étaient très adaptés à nos missions. Quant aux transmissions, elles consistaient en quatre SCR 536, reliant le chef de section à ses chefs de groupe. Par rapport au néant de 1939-1940, c'étaient remarquable. Plus tard, avec le détachement d'un radio du bataillon doté d'un SCR 611, nous reliant avec toutes les unités du bataillon, ce fut l'idéal.

Le soutien logistique fut initialement mal étudié. Le rattachement à une compagnie de fusiliers voltigeurs que l'on surchargeait ainsi administrativement sans contre-partie était une erreur. D'autant que l'échelon de transport muletier correspondant à la S.E.M. n'était pas prévu et n'existait pas. On corrigea cette erreur en Italie : la S.E.M. fut rattachée à la compagnie de commandement du bataillon, comme l'étaient la section de mortiers de 81, la section antichars, celle des pionniers, etc. . . Ce fut une bonne solution.

Il s'agissait de préparer et d'entraîner les sections de montagnes. Deux buts furent fixés en priorité : a) rendre la S.E.M. apte à la montagne ; b) l'entraîner au combat de choc, rapide et efficace, allant de la patrouille de contact au coup de main ponctuel, proche ou lointain.

Dès juin 1943 commença avec intensité un entraînement au Maroc. L'école d'escalade se fit sur les parois rocheuses des oueds Nefifik, Mellah, etc. entre Casablanca et Rabat. On s'initia aux attaques de blockaus, de villages en bois, construits pour l'entraînement des troupes américaines, ainsi qu'au déminage. L'instruction sur le tir fut menée avec une profusion d'armes et de munitions. D'août à novembre, les S.E.M. participèrent à l'entraînement général de leurs régiments. Pour le 6ème R.T.M. ce fut à Hafir, dans les monts de Tlemcen. Missions d'éclairage lointain de nuit et de jour, longues marches avec de lourdes charges pour s'habituer à une autonomie de 24 ou 48 heures. A partir de novembre, exercices d'embarquement et de débarquement à Fort de l'Eau, manœuvres en moyenne montagne au dessus de Rivet et stages de ski à Chréa et Tirourda.

Le point d'orgue de l'instruction fut, pour les S.E.M., les exercices de commandos

sur le sous-marin «Casabianca» avec le commandant L'HERMINIER. Environ 80 à 100 heures d'exercices d'embarquement allégés, de plongées, de débarquement de nuit sur bateaux pneumatiques, etc. . .

Etant donné le renom dont jouissaient alors le commandant L'HERMINIER et son navire, les S.E.M. avaient tendance à se prendre au sérieux.

Nous ne savions pas comment avaient été employées les S.E.M. du 1er R.T.M., débarquées en Corse en septembre 1943.

Arrivées en Italie, les S.E.M. furent employées de façons diverses, selon les nécessités du moment et les conceptions des chefs de bataillon.

Dès le premier séjour en lignes de la 4ème D.M.M., de la fin février à la mi-mars, les S.E.M. servirent de sections franches, opérant de nuit pour patrouiller à l'avant des unités, parfois très loin, par exemple du Cifalco jusqu'au Belvedere pour relier le 6ème R.T.M. au 4ème R.T.T. à travers la vallée de Belmonte.

Lorsque la division se porta dans la tête de pont du Garigliano, en avril la S.E.M. du II/6ème R.T.M. releva une compagnie britannique dans un no man's land très dangereux vers Sant'Andréa - Sant'Appolinare. Au 2ème R.T.M., il semble que les S.E.M. n'eurent que des missions de contacts limités en avant de leurs bataillons, de même qu'aux I/6ème et III/6ème (4).

A partir de l'offensive du 13 mai, les S.E.M. purent s'affirmer et répondre aux espoirs mis en elles. Tantôt elles enlèvent une position délicate, comme la S.E.M. du II/6ème le 13 mai à la Noce. Le plus souvent ; elles prennent les hauteurs qui aurait entravé la marche des compagnies de combat. La S.E.M. du III/2ème R.T.M. d'ESTABLIE escalade et coiffe le mont Fammera, décide de l'issue de la journée à l'attaque de Lenola et récidivera en Toscane. Celle du III/6ème sera aussi mise en vedette jusqu'en Toscane où tombée dans un piège consécutif à de faux renseignements de civils, elle sera décimée. Son chef le sous-lieutenant CHARVET y sera tué.

Entre deux opérations précises et souvent spectaculaires l'action des S.E.M. était quotidiennement d'éclairer et de prendre contact à l'avant des bataillons.

Je me souviens de cette époque où, chaque soir, le chef de bataillon, ayant reçu sa mission du lendemain, nous demandait d'aller reconnaître à deux ou trois kilomètres dans le djebel les itinéraires ou la position réelle de l'ennemi. Les missions duraient de deux à trois heures et, au point du jour, la S.E.M. repartait en tête du bataillon. C'était tout à fait le rôle d'une section d'éclaireurs, mais seuls des éléments physiquement rodés et militairement au dessus de la moyenne pouvaient remplir pareilles missions. Ainsi au col de la Palombara, le 30 mai 1944, nous capturâmes sept prisonniers à six kilomètres en avant du bataillon et pour la première fois, de loin, nous aperçûmes les américains dans la poche d'Anzio.

A Certaldo, le 19 juillet, alors que la S.E.M. du II/6ème était devenue celle du I/6ème, nous fûmes envoyés à l'extrême avancée de tout le corps expéditionnaire français et nous arrêtas à la borne marquée « Firenze - ch 15 ».

Débarqués à l'Estaque à J + 30, on nous envoya quand même voir dans les hauteurs au nord et au nord-ouest de Marseille, s'il ne restait pas d'Allemands. Pendant le regroupement dans la région d'Aubagne on apprit que la 4ème D.M.M. allait attaquer dans les Alpes pour prendre les Allemands d'Italie à revers. C'était normal pour une Division de montagne.

Le 2ème R.T.M. dissous, avait conservé une seule S.E.M., celle d'ESTABLIE devenue S.E.M. du II/6ème R.T.M. (5). Je ne sais pas si le 1er R.T.A. qui devint le troisième régiment de la Division eut des S.E.M.. Je ne le crois pas. Mais celles du 1er R.T.M. partirent avec le régiment pour les Alpes et furent employées sur skis.

Le 6ème R.T.M. fut retiré de la 4ème D.M.M. et mis à la disposition de la 1ère armée qui était déjà dans les Vosges. Le 16 octobre, le Régiment attaquait le Haut du Faing à Cornimont. La S.E.M. du 1er bataillon partit de nuit se mettre en bouchon de flanc garde sur la route de la Bresse. Nous étions complètement

(4) L'ouvrage du général BERTEIL « Baroud pour Rome - Italie 1944 » - Paris. Flammarion. 1966, pourtant rempli de détails sur la campagne du I/6ème R.T.M., ne cite que rarement un engagement de la S.E.M. à l'attaque du 12 mai; elle assurait la liaison avec le 8ème R.T.M. et son chef, le lieutenant DESHONS fut tué sur les pentes du Faito.

(5) En juin 1944 les 2ème et 6ème R.T.M. perdent un de leurs bataillons, remplacés par des bataillons du 9ème R.T.A. (le II/9ème devient II/2 ; le III/9, III/6ème).

En août 1944, le 2ème R.T.M. est entièrement dissous : le I/2ème devient III/6, le III/2 est réparti entre le 1er et le 6ème R.T.M. ; le III/6 ex III/9ème R.T.A. est versé au 1er R.T.A., régiment qui devient le troisième de la 4ème D.M.M. Le II/9ème, non plus que le III/9ème R.T.A. n'eurent pas de S.E.M. La S.E.M. du III/2ème R.T.M. devint celle du II/6ème ; celle du I/2ème devint celle du III/6ème. Le 1er R.T.A. n'eut pas de S.E.M.

« en l'air » en cas d'action ennemie sérieuse. La S.E.M. du 2^{ème} Bataillon (ESTABLIE) attaqua en tête du Régiment dans la forêt de sapins : elle eut une conduite exceptionnelle et des pertes également exceptionnelles.

Il fallait un chef comme ESTABLIE pour mener à bien les missions tantôt offensives, tantôt défensives données à sa section pendant treize jours. La S.E.M. du I/6 retirée de la Bresse fut envoyée tenir Xoulce, dans le noman's land où elle devait se méfier des Allemands et des tirs d'artillerie américains.

Fin octobre, au repos, on reconstitua notre S.E.M., qui avait subi des pertes normales, mais additionnées depuis l'Italie.

Le 14 novembre, nous fûmes dirigés sur le Doubs, où le régiment devait couvrir le retrait de la 9^{ème} D.I.C. « blanchie ». Le 26, nous attaquions à Villars-les-Blamont, dans le bois des Trembles, au contact de la frontière suisse. Particulièrement mal engagés, nous finîmes par enlever un blockhaus qui arrêtait le régiment. Mais les pertes furent sévères : nous perdîmes le sergent-chef LEFEVRE, un des premiers gradés arrivés en Algérie et dont le nom a été donné à une promotion d'élèves sous-officiers d'infanterie en 1983. A partir du 17 novembre, la

S.E.M. reprenait la tête du bataillon pour l'exploitation, comme en Italie. Il y eut l'assaut de Friesen, à la tombée de la nuit, suivi de deux jours de combat. Le sergent ROUCH y détruisit un char Tigre et fit mettre bas les armes à une compagnie de Waffen SS. Il y eut le nettoyage de Mulhouse, la prise de Lutterbach, où j'ai été blessé dans des conditions qui eussent pu être évitées si nous n'avions pas été usés par la pratique physique et la tension nerveuse. Car si les compagnies de « voltige » alternaient pour les actions offensives, les S.E.M. étaient en permanence en tête. Les gens, épuisés, en arrivaient à un mélange d'inconscience, peut être de peur et à des réflexes moins rapides. C'est alors que les pertes augmentaient. De son côté, ESTABLIE avait continué ses exploits à Mulhouse avec une S.E.M. reconstituée. Il y eut encore Cernay, où je n'étais pas, n'ayant rejoint qu'en Autriche.

Les S.E.M. du 6^{ème} R.T.M., rejointes devant Mulhouse par celles du 1^{er} R.T.M. passèrent le Rhin et poussèrent jusqu'à Vorarlberg et au lac de Constance. Leur mission était terminée et elles disparurent discrètement comme elles étaient nées, après la signature de l'armistice.

Lieutenant-colonel (ER) Marc DETRAZ



ALGER 11/11/43 : Défilé de la S.E.M./6^{ème} R.T.M. A sa tête le lieutenant CHARVET tué en 1944 (E.C.P.A.)



3 – Les armes anti-aériennes.

Pour son autodéfense antiaérienne, le fantassin dispose bien évidemment de ses armes individuelles et collectives. Lors de la guerre du KIPPOUR en 1973, 30 avions arabes ont été détruits par les armes légères d'Infanterie israéliennes. Des résultats éloquentes ont été enregistrés au cours du conflit vietnamien. Plus de 100 avions et 400 hélicoptères américains ont été perdus sous les coups des compagnies viet Cong.

La mise en place dans les unités motorisées du canon de 20 mm sur affut tracté correspond au besoin actuel d'améliorer la capacité anti-aérienne de l'Infanterie.

Le canon de 20 mm 53 T2 est destiné à l'autodéfense antiaérienne en prenant à partie tout aéronef jusqu'à 1500 mètres. Il permet en outre de participer à la manœuvre à terre en prenant à partie les engins blindés légers jusqu'à 1000 mètres et le personnel à découvert à 1200 m.

Disposant d'une double alimentation, il peut tirer à la cadence de 700 coups/minute des obus explosifs ou perforants.

Il est cependant urgent de pouvoir disposer de matériel plus performant, plus rapide et plus souple d'emploi si l'on veut acquérir une réelle capacité antiaérienne en déplacement comme à l'arrêt.

L'espoir de l'Infanterie repose sur le SATCP qui a fait sa première apparition publique au dernier salon du Bourget. Il devrait entrer en service dès 1986.

Disposant d'un auto-directeur à infra-rouge, sa portée minimale sera inférieure à 500 mètres pour une portée maximale dépassant 5 kilomètres.

Le poste de tir peut se répartir en deux fardeaux de 20 kilogrammes. Le missile mesure 1,80 m de long, 90 mm de diamètre et pèse 17 kilogrammes.

Sa charge militaire est de 3 kilogrammes comportant fusil d'impact et de proximité.

Le propulseur est un moteur à poudre bi-étage mis au point par la S.E.P. utilisant des charges propulsives fabriquées par la S.N.P.E.

Le poste de tir porte un interrogateur I.F.F. Une caméra thermique pourrait permettre l'utilisation de l'arme dans l'obscurité.

4 – Les mortiers.

L'armée française a utilisé pour la première fois les mortiers au cours du premier conflit mondial. A la fin des hostilités, deux modèles étaient en service :

- le mortier de 75 mm ;
- le mortier de 81 mm.

A l'issue de la seconde guerre mondiale, on a assisté à une augmentation des calibres pour accroître la portée et l'efficacité des projectiles. Le choix s'est porté sur le calibre de 120 mm.

Aujourd'hui les mortiers en service dans l'armée française sont :

- le mortier de 60 mm C.S. Mle 61 et 61 M 67 montés sur A.M.L.
- le mortier de 81 mm mle 44 A.C.C. - A.T.S. qui subsiste au niveau des compagnies d'Infanterie motorisé ;
- le mortier de 120 mm A.R.E. Mle 51 en cours de remplacement par le mortier de 120 mm R.T.F1.

Le mortier de 120 mm Rayé Tracté, modèle F1 est une arme collective lourde d'appui, à tir vertical, non automatique, à chargement par la bouche.

La particularité de cette arme est d'avoir un tube canon rayé. Cette propriété augmente la précision.

D'un poids total d'environ 600 kg, ce mortier peut être tracté par tous les véhicules de combat de l'Infanterie.

En ordre de tir, l'ensemble se divise en quatre parties principales :

- le tube canon : 115 kg ;
- la plaque de base : 190 kg ;
- l'affut-train rouleuse : 270 kg ;
- le goniomètre de pointage.

Le mortier de 120 mm RT.F1 est destiné au tir des munitions prérayées qui lui sont propres. Il peut également être utilisé avec les munitions empennées modèle 44.

Il existe cinq types de munitions prérayées :

- un projectile antipersonnel O.E. 120 F1 dont les portées vont de 1100 à 8200 mètres ;
- un projectile à propulsion additionnelle (OE 120. F2) qui peut aller jusqu'à 13000 mètres ;
- un projectile fumigène ;
- un projectile éclairant ;
- un projectile d'exercice.

La précision au tir que lui confère son tube prérayé, l'efficacité de sa munition et sa souplesse d'emploi lors des mises en batterie et sorties de batterie donne à la section de mortiers lourds du régiment d'Infanterie les mêmes possibilités qu'une batterie d'obusiers de 155 mm.

*Article écrit par les instructeurs du cours
« Armements et Instruction du Tir » de l'E.A.I.*



*Poilu du 60ème R.I. (As de cœur)
au combat dans l'Aisne en 1916.*



*Vue typique d'une tranchée de 3ème ligne
(réserve générale) en 1917.*

Depuis le 1er juillet dernier, les cadres et personnels de l'E.A.I. portent sur le bras droit, l'écusson de la 14ème division d'infanterie, puisque l'école met sur pied une 14ème division légère blindée (unité d'un type nouveau) qui conserve les traditions de la 14ème D.I.

LA REORGANISATION DE 1873 :

C'est dans ce cadre qu'en 1874 fut mise sur pied à Bourg en Bresse et Beley, la 14ème division.

Forte de deux brigades (27ème et 28ème) à deux régiments chacune, elle regroupe 12 bataillons dont l'effectif dépasse les 1000 hommes chacun.

Avec de légères transformations, la Division restera organisée sur ce modèle jusqu'en fin 1915 (1).

L'ENTREE EN GUERRE :

Implantée dans la région de Belfort, elle subit dès le 2 août 1914, les premières pertes et c'est ainsi que le caporal PEUGEOT, dont l'uniforme reconstitué est présenté dans la salle 20ème siècle, est tué à Joncherey devant Belfort au cours d'un raid d'incursion de la cavalerie prussienne. Il appartenait au 2/44ème R.I.

LA GRANDE GUERRE :

A l'image de l'ensemble de l'Infanterie française, la 14ème division, va connaître tour à tour l'exaltation des combats, l'incertitude causée par les violentes offensives ennemies, la dure vie des tranchées, le calvaire de Verdun en 1916 puis 1917, enfin les offensives victorieuses mais coûteuses de 1918.

Et en 1916, quand la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre est créée, les 4 régiments la reçoivent en même temps, donnant à la division un surnom qu'elle ne perdra plus : la division des As. Suivant alors la mode de l'époque, le Train divisionnaire peint sur ses véhicules les As désormais légendaires (2).

Le 35ème R.I. devient as de trèfle, le 42ème R.I. as de carreau, le 44ème R.I. as de pique et le 60ème R.I. adopte l'as de cœur. Tout naturellement le 47ème R.A. devient le Joker.

Fait particulier qui mérite d'être signalé, la 14ème division adopte à partir de 1917, un refrain. Hélas à cause de la réorganisation de l'Infanterie (3) son as de carreau 42ème R.I. a été transféré à la 41ème division et son nom ne figure donc pas dans les paroles :

« Soldats français !
Les Trent'cinq, Quarant'quatre
Le Quarant'sept
Vrais héros que seule la Gloire tente
Dans les combats
Vous montr' comme on brav' la mitraille
Tous chapeau bas
Saluons ces As des batailles ! »

En 1918, les quatre régiments qui ont fait de la 14ème la Division des as, ont mérité la nouvelle fourragère créée, celle aux couleurs de la Médaille Militaire.

De plus le premier soldat honoré de la Légion d'Honneur au cours de cette Grande Guerre est un fantassin du 60ème régiment d'infanterie, le grenadier GOURVES.

La division n'a pas raté son rendez-vous avec la Gloire.

LA CAMPAGNE DE FRANCE 1939-1940 :

La 14ème D.I. subsiste de 1919 à 1923. Ayant subi des coupes sombres - dissolution des 60ème et 44ème R.I. - elle est à son tour dissoute. Seul le 35ème R.I. reste sur pied.

Reformée en 1930 au sein de la 7ème région militaire (Besançon), elle forme avec la 13ème D.I. (60ème R.I. recréé (4), 21ème R.I. et 8ème R.T.M.) l'Infanterie de cette entité territoriale. Elle stationne alors à Mulhouse, Belfort, Colmar et Neuf Brisach.

Constituée sur le type « A » nord-est en 1939, elle est complète au moment de la mobilisation et comprend même ses mitrailleuses de 20 mm anti-aérienne.

(1) En particulier création d'une compagnie de mitrailleuses de brigade en 1915- S.H.A.

(2) Les premiers insignes apparaissent matérialisés par des as découpés dans des plaques de métal.

(3) Essentiellement 3 R.I. au lieu de 4 en 2 brigades.

(4) Par changement de dénomination du 171ème R.I. rentrant d'occupation de la Rhénanie.

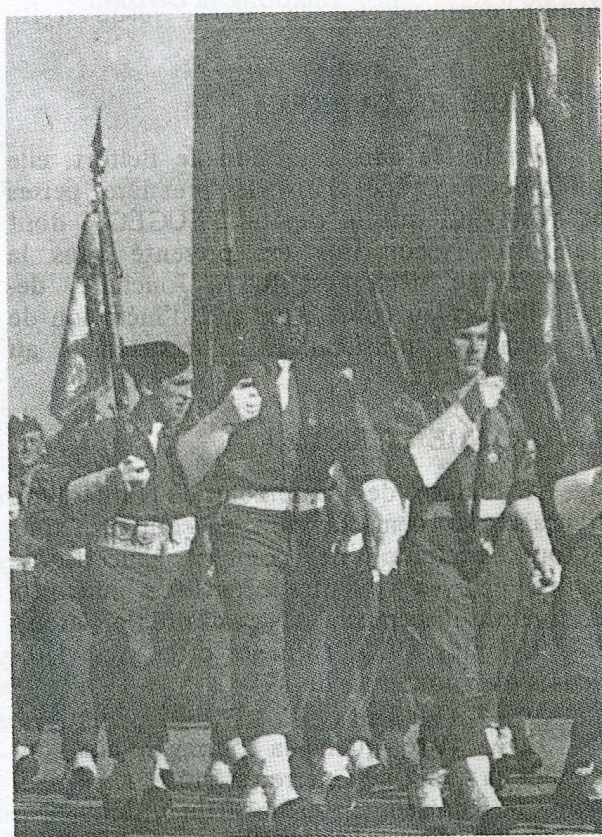


Dessin de Jean DROIT - 14ème D.I.

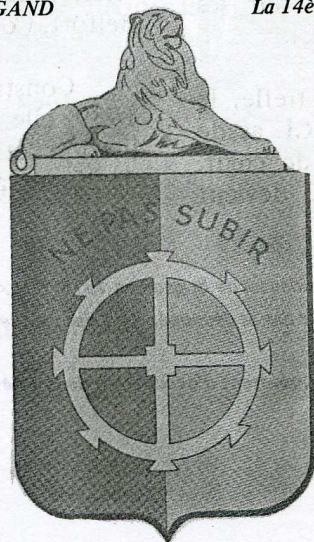
Dessin à la plume de Jean DROIT, auteur célèbre de nombreuses affiches de souscriptions au cours de la Grande Guerre, montrant des poilus au front



*Présentation de la Division au général WEYGAND
Clermont-Ferrand juin 1940*



La 14ème D.I. à l'Arc de Triomphe, le 14 juillet 1945



En janvier 1940, le général de Lattre de Tassigny en prend le commandement. Elle n'a pas eu l'occasion de combattre en dehors d'activités de patrouilles, de coups de main et de reconnaissances.

Le 10 mai 1940, elle est mise en alerte sur place. Le 13, elle fait mouvement en direction de Reims.

Dès le 15, son 152ème R.I. le fameux Diable Rouge de la Grande Guerre, « accroche » en plusieurs points de son secteur entre Omont et Villers le Tilleul.

A partir du 16 la Division organise la tête de pont de Rethel. L'ennemi est surpris de se heurter à une telle résistance. Il lui faudra payer cher la conquête des positions tenues par les Français. La résistance sur place dura trois semaines, mais le repli général obligea la 14ème D.I. à en faire de même, de mai à juin.

La Division livra alors toute une série de combats retardateurs en particuliers à Nevers sur la Loire, à Saint-Amand Montrond et Montégut ; enfin à la périphérie de Clermont-Ferrand. Partout la 14ème est partie la dernière et jusqu'au bout elle aura combattu. Mieux, elle regroupe tout au long de son périple les débris des Grandes Unités rencontrées, les incorpore à son dispositif, récupère les matériels abandonnés en état, et c'est ainsi que c'est une division reconstituée, brillante qui arrive à Clermont-Ferrand. Comme écrit Kessel « elle ne subit pas. Ni l'Allemand, ni la saleté ni l'ennui ».

Le général Weygand, la passe en revue et lui décerne une citation à l'ordre de l'armée, le 18 juin !.

Quelques jours après, alors que l'armistice est pratiquement là, le général de Lattre demande au général Georges, l'autorisation d'embarquer sa division pour l'Afrique du nord, afin d'en faire grâce à l'état dans laquelle elle se trouve, une Grande Unité crédible prête pour d'éventuelles nouvelles actions. Hélas il se heurte à un refus systématique.

Dissoute, elle subsistera au travers de son 15-2, le fameux « Diable Rouge » qui deviendra au sein de l'armée d'armistice, l'unité de tradition de l'infanterie, de l'Alsace et de la Division.

Elle a fait la preuve que l'Infanterie française bien commandée et équipée a su accomplir sa mission dans cette tourmente de 1940.

LA CAMPAGNE D'ALLEMAGNE 1945 :

C'est le 9 février 1945, que la 14ème D.I. est reconstituée au sein de la 1ère armée française. Elle est alors placée aux ordres du général Salan.

C'est une division qui « amalgame » des hommes du maquis et de la résistance venus du centre, d'Auvergne, du Lot-et-Garonne, du Tarn et de la région toulousaine.

Ces volontaires ont tous connu le feu, au cours d'actions de guérilla contre l'occupant.

Hétéroclite, elle s'organise et fin mars, elle peut-être engagée. Elle va opérer tour à tour sur les arrières des 1ère D.B., 9ème D.I.C. et 3ème D.I.A. assurant le nettoyage et l'occupation ainsi que la sûreté des zones conquises.

Cette mission va l'amener d'Alsace au cœur de l'Autriche, qu'elle atteint le 7 mai 1945.

Elle y restera en occupation jusqu'en août 1946, date à laquelle elle est dissoute.

L'AFRIQUE DU NORD 1954 - 1962 :

La division est recrée à Fribourg (R.F.A.) en juillet 1954 pour partir en Indochine. Mais les accords de cessez le feu signés ce même mois annulent les prévisions.

Elle est à ce moment constituée sur un pied particulier : 3 G.M. : 114, 214 et 314 qui sont en fait des E.M.T.

Chacun dispose de 3 bataillons d'infanterie ou de chasseurs d'une batterie d'artillerie de campagne, de blindés et de génie.

Elle est alors transférée en partie en Tunisie tandis que le G.M. 314 rejoint l'Algérie. Il sera d'ailleurs engagé dès novembre 1954 dans ce qui n'est encore qu'une rébellion.

En 1955, la situation s'aggravant la 14ème D.I. est toute entière regroupée en Algérie.

Occupant la zone nord constantinoise, elle va œuvrer jusqu'en 1961 aux côtés de la fameuse 25ème D.P., entre autres au cours des opérations Turquoise, Emeraude, Jumelles, Pierres Précieuses.

Dissoute en Décembre 1962, elle laisse en Algérie, une unité de marche bientôt dissoute à son tour, la 22ème brigade.

LA DIVISION 1977 :

Remise sur pied dans le cadre de la réorganisation 1976-1982, la 14ème D.I. s'implante à Lyon.

Elle reprend tout naturellement les traditions de ses grandes devancières. On crée alors pour elle un insigne qui symbolise les trois guerres qu'elle a livrées glorieusement.

Si sa mission est d'abord de combattre sur le théâtre européen, elle voit dans le cadre de la polyvalence préconisée à cette époque ses unités engagées outre-mer et au Liban.

Le 1er R.E.C. d'abord au Tchad, en Centre Afrique et au Liban entre 1978 et 1983.

Le 92ème R.I. puis les 75ème et 99ème R.I. engagés au sein de la FINUL premières Unités non parachutistes à accomplir des séjours en missions extérieures.

Dissoute le 30 juin 1984, elle revit dès le 1er juillet en tant que 14ème division légère blindée, consciente de son passé, fière du potentiel de Gloire confié par les Grands Anciens, prête comme ses devancières à « Ne pas subir » et donner sa pleine mesure si par malheur demain le sort voulait que notre Pays une fois encore soit contraint de lutter les armes à la main. C'est pour cela qu'elle est avant tout un outil de Paix.



LES INSIGNES DE LA 14ème D.I.

L'INSIGNE 1945 :

Ecu français moderne parti de gueules et de sinople, timbré d'un lion d'or gisant, avec en cœur une roue dentée brochante du même et portant en tête la devise « NE PAS SUBIR » d'or.

Le lion est celui de Belfort, les couleurs de fond de l'écu, celles de Colmar et de « Rhin et Danube ». La roue dentée est reprise du blason de Mulhouse. La devise appartient au général de Lattre de Tassigny, depuis qu'il était étudiant préparant l'école Navale à l'école Vaugirard de Paris.

L'INSIGNE 1977 :

Ecu français moderne parti de gueules et de sinople, chargé en abîme et en pointe de 4 as d'or avec en chef la devise « NE PAS SUBIR » du même.

Dans cet insigne, la roue dentée a été remplacée par les 4 as d'or symbolisant la division des as de la Grande Guerre. Les autres symboles veulent rappeler la campagne de 1939-1940 au cours de laquelle elle était commandée par le général de Lattre de Tassigny et la division de l'amalgame en 1945 lorsqu'elle appartenait à la 1ère armée « Rhin et Danube ».

Jean-Paul BENAVENTE

Faire évoluer sous la pression des nécessités d'aujourd'hui une organisation vénérable comme l'Infanterie française et conserver la continuité de ses traditions est un problème proche, de celui de la quadrature du cercle, qui s'est posé bien des fois au commandement. Il est toujours douloureux de faire disparaître de l'ordre de bataille un régiment.

Cela est cependant arrivé dans notre histoire et, pour ne citer que les changements les plus considérables, en 1791, en 1815, en 1940 et en 1962.

Dans l'application du plan de réorganisation de 1984, le commandement a fait, nonobstant les dissolutions nécessaires, un effort de maintien des traditions qui mérite d'être salué.

L'Infanterie a perdu six régiments : les 43ème, 51ème, 57ème, 60ème, 75ème et 81ème R.I., et le CEC/7ème R.I. L'appellation de 57ème R.I. a été donnée au G.M.R. 4 (groupement des moyens régionaux de la 4ème région militaire), celle de 81ème R.I. au bataillon des service de l'Ecole d'application de l'infanterie.

Il a été recréé un 43ème régiment d'infanterie et de commandement de corps d'armée. Ces mesures comportent le transfert des drapeaux, des salles d'honneur et des traditions, de sorte que ne disparaissent pas totalement les 43ème, 57ème et 81ème R.I. Quittent l'ordre de bataille le 51ème la Sarre, le 60ème Royal la Marine et le 75ème Monsieur ainsi que le C.E.C./7ème R.I. qui conservait le drapeau et la tradition de Champagne. En revanche, sont recréés le 22ème R.I., nouvelle appellation du G.M.R.5 et le 173ème par le biais du C.E.C./173 de Bonifacio. Le 22ème Viennois, était en garnison avant 1914 à Bourgoin et au camp de Sathonay ; dissous en 1920 il avait été reconstitué en 1939 et en 1956. Le 173ème est le régiment de Corse depuis 1913 ; dissous en 1946, il a eu des renaissances sporadiques.

Parallèlement, l'Inspection de l'Infanterie a rappelé vigoureusement la place des traditions dans l'arme dans une note circulaire, à laquelle nous ne pourrions mieux faire que d'emprunter des extraits.

Si l'esprit de corps suffit pour créer la cohésion de tous au sein de la formation, les cadres doivent aussi se sentir membres de la grande fa-

mille que constitue l'Infanterie. En effet, le combat du fantassin identique, quelles que soient les structures, lorsqu'il est mené à son terme, appelle une formation de base commune, et une gestion de personnels commune. Le fantassin n'est complet que lorsqu'il a servi dans plusieurs subdivisions de l'Arme pour acquérir la compétence dans toutes les situations possibles d'emploi. . . .

L'Ecole d'Infanterie, avec son musée gardien des traditions communes, est le point de rendez-vous de tous les fantassins. La Fête de Saint-Maurice est l'occasion annuelle de se rencontrer dans les garnisons. . . .

Pour consolider l'esprit de Corps, les commandants des différentes formations de l'armée de Terre cherchent à asseoir la personnalité de celles-ci sur leur passé, notamment en développant la connaissance de leur histoire. . . .

En vue d'éviter l'éclosion de filiations fantaisistes, les commandants de formation doivent entrer en liaison avec le service historique de l'armée de Terre, détenteur des archives, avant d'entreprendre le travail d'établissement d'un historique ou une recherche particulière.

La connaissance particulière de ce patrimoine, le respect de ces traditions constituent un facteur important de cohésion. . . .

La désignation d'un officier traditions dans chaque régiment est vivement conseillée.

Avec l'appui du chef de corps, cet officier saisit toutes les occasions pour entretenir le culte des traditions (baptême des contingents, appellation des bâtiments ou des salles collectives, rubrique « traditions » dans le journal du corps. . .).

Cet officier peut être responsable de la salle d'honneur dont la visite par tous les nouveaux venus au régiment devrait être systématique. . .

Le cérémonial militaire est une école de cohésion : il permet aussi d'entretenir le culte des traditions. Dans cet esprit une attention toute particulière doit être portée à la présentation au drapeau et à la remise de la fourragère. La remise de la fourragère aux recrues est un geste symbolique qui doit être effectué en priorité par les anciens du régiment ou par des

personnalités militaires qualifiées. Les cadres nouvellement affectés au régiment doivent également recevoir leur fourragère avec un cérémonial adapté. . . .

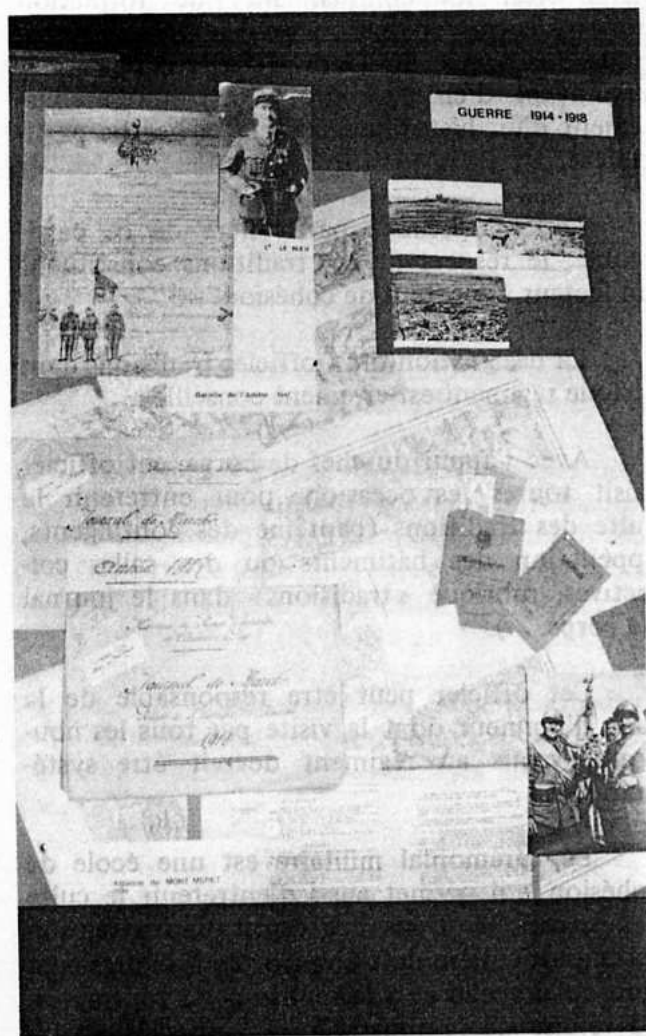
Le chant est très bon moyen de cohésion. Il importe de mettre à l'honneur l'hymne national. . . . Les chants de traditions des corps, les vieux chants de l'infanterie française constituent un répertoire très riche souvent mal exploité. . . .

De la même façon l'usage des sonneries traditionnelles au clairon pour ponctuer les activités de la journée ne doit pas être négligé. . . .

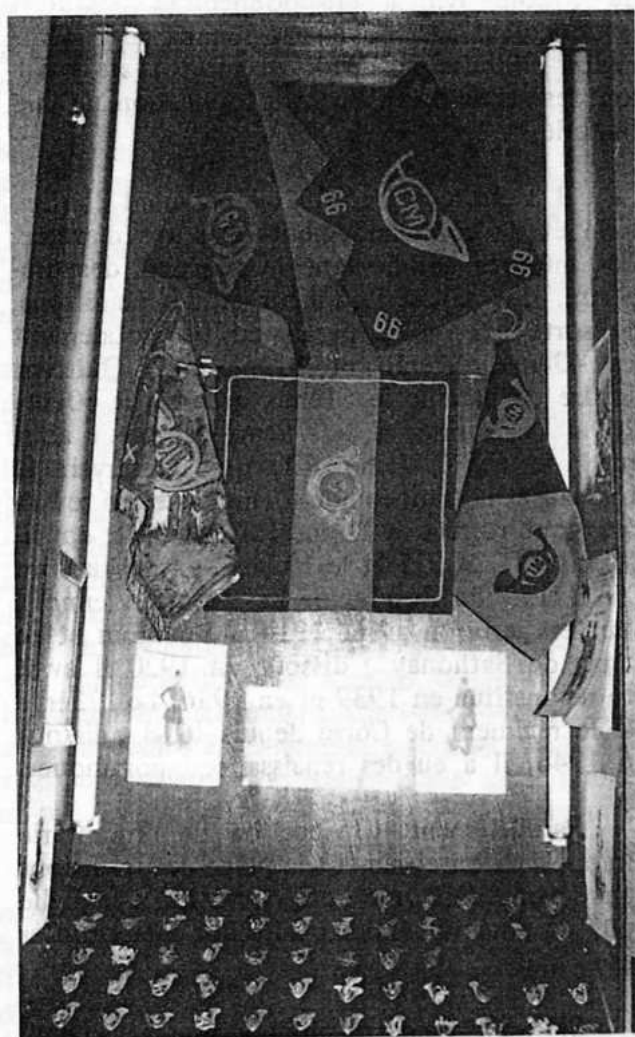
La liaison avec les amicales doit être recherchée avec le souci de l'intérêt réciproque. Il convient de favoriser l'adhésion des jeunes à ces amicales. . . .

Au niveau de l'Arme, le souci du maintien des traditions a été concrétisé par la création du Musée de l'Infanterie en 1970. Le Musée a été construit à Montpellier sur le domaine occupé par l'Ecole d'application de l'infanterie. Le Musée de l'Infanterie évoque à la fois l'évolution de l'infanterie au cours des siècles et le souvenir des corps d'infanterie de l'armée d'Afrique. . . .

La reconnaissance du rôle de notre musée lequel a été officiellement précisé par l'instruction ministérielle 3000/DEF/EMAT/EMPL/SH/D du 19 décembre 1983 sur les musées de tradition impose à l'Association des Amis du Musée de l'Infanterie de ne pas relâcher son effort pour aider matériellement et moralement le Musée à remplir sa mission.



La vitrine consacrée à la Grande Guerre



Fanions et insignes des bataillons et groupements

Emouvant témoignage des exploits du « Premier des bataillons de Chasseurs », la salle d'honneur du corps retrace son passé glorieux, des origines à nos jours.

Le « Premier » dispose ainsi d'un véritable petit musée qui permet de :

- conserver les objets et reliques témoins du passé du bataillon ;
- intéresser les Chasseurs et les visiteurs en rendant la visite attrayante.

A ces fins, plusieurs vitrines assurent à des objets anciens souvent fragiles toute la protection nécessaire. Quatre vitrines murales renferment les fanions du bataillon à travers ses différentes appellations, une collection d'insignes des bataillons de Chasseurs (active et réserve) et les souvenirs du 41^{ème} Chasseurs, dérivé du Premier.

L'aspect pédagogique a été sans cesse un souci dans l'élaboration de cette salle d'honneur et sept présentoirs vitrés et inclinés retracent l'épopée du 1^{er} GC depuis sa première campagne en Algérie en 1840. Ces présentoirs contiennent soit des documents ou photographies, soit des pièces d'équipement (shako, casque, épaulettes. . .).

Deux tablettes murales viennent d'être installées récemment afin de permettre l'exposition des nombreux documents de valeur qui dormaient encore dans les tiroirs.

Une bande magnétique enregistrée assure la visite guidée de cette salle que les appelés visitent au moins une fois, en début de leur service national. Présentée aux invités du bataillon et aux anciens qui s'y rendent toujours nombreux, la salle d'honneur est ouverte en permanence au public pendant toute la durée des journées « portes ouvertes » du corps.

Deux mannequins en tenue bleue de sortie, un chef de bataillon en tenue modèle 1935-1940 et un adjudant-chef en tenue modèle 1946 avec blouson, montent la garde devant le fanion du premier groupe de chasseurs mécanisé (appellation du Premier avant 1975).

Parmi les armes présentées, se trouve la célèbre et impressionnante carabine rayée DELVIGNE-PONTCHARRA qui est à l'origine de la création des Chasseurs à pied en 1837.

Un livre d'or, ouvert le 26 mars 1948 par le général de SUSBIELLE, alors chef de corps du Premier, est proposé à la signature de visiteurs illustres.

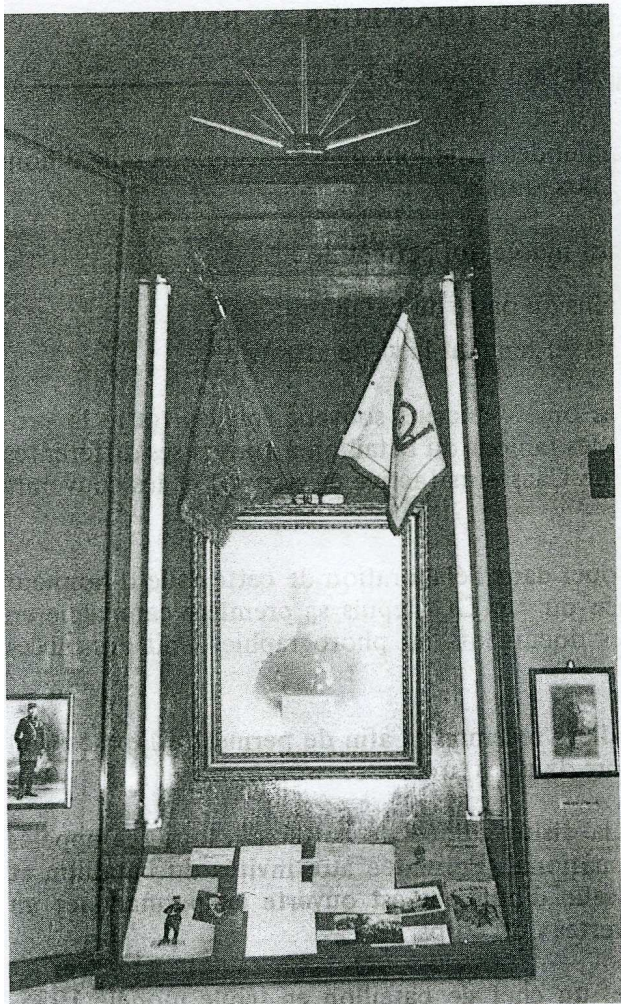
C'est ainsi que l'on y trouve en particulier les dédicaces et signatures des personnalités suivantes : Monsieur Georges POMPIDOU, président de la République, le général FOURQUET, le général LONGERET, le général SALVAN et d'autres. . . .

LE FANION DU PREMIER

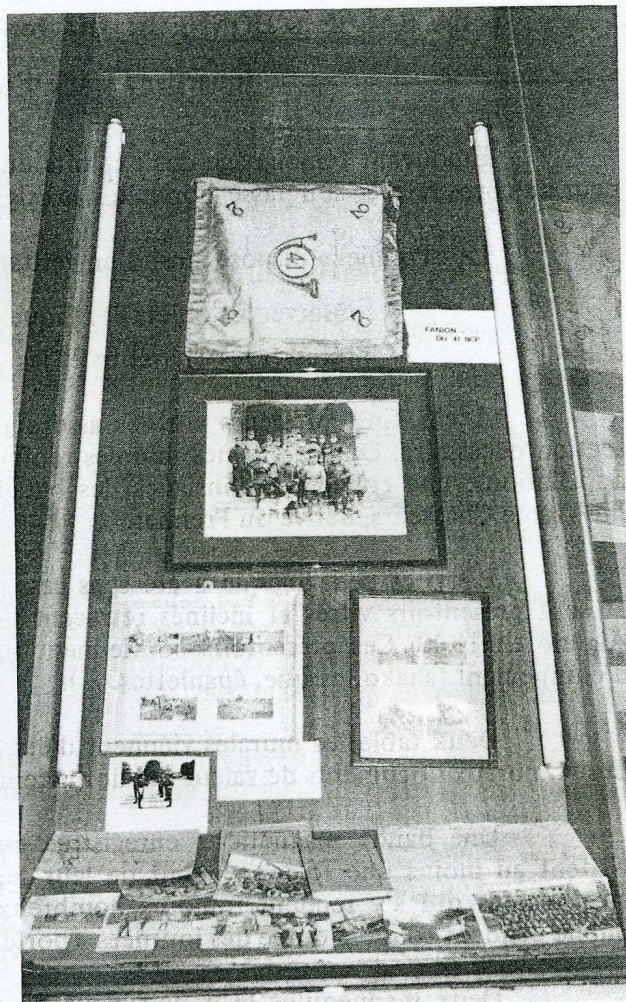
Pour tous les bataillons de Chasseurs, il n'existe qu'un seul drapeau. La garde du Drapeau des Chasseurs est confiée successivement à chaque bataillon pour un an. Dans chaque bataillon, le fanion est le représentant de l'unique Drapeau des Chasseurs. A ce titre, il reçoit les honneurs spéciaux.

Le fanion du Premier porte :

- la croix de Guerre 1914-1918 ;
- la fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire ;
- les médailles commémoratives des campagnes de :
 - . Crimée,
 - . Mexique,
 - . 1870-1871.



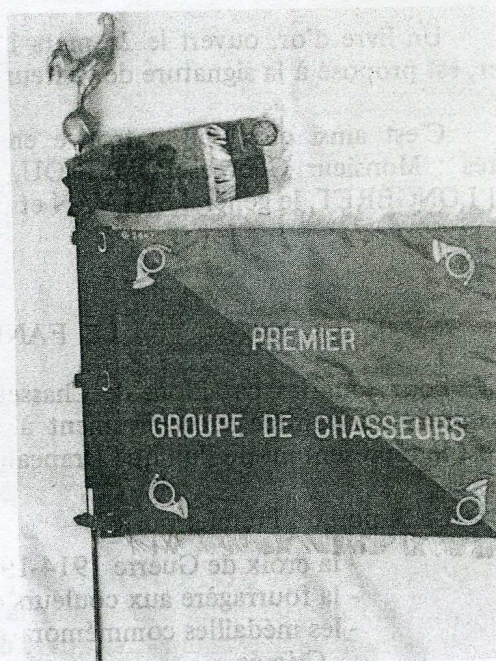
Vitrine du colonel DRIANT commandant le 1er B.C.P. de 1899 à 1906, mort au champ d'honneur en 1916



Epoque 1939-1940



Fanion du 1er B.C.P. en 1918



Fanion actuel qui conserve le coq

Il est titulaire de 9 citations à l'ordre de l'armée, obtenues :

- 3 au cours de la campagne du Mexique ;
- 2 pendant la guerre de 1870-1871 ;
- 4 durant la Grande Guerre de 1914-1918.

En saluant notre fanion, nous saluons à la fois le Drapeau des Chasseurs, auquel le Premier a valu l'attribution de la Médaille Militaire et l'emblème particulier de notre Corps dont les décorations témoignent de la valeur de ceux qui nous ont précédés sous son numéro.

LE COQ DU FANION

Le PREMIER fut créé sous le règne du roi LOUIS-PHILIPPE et tous les drapeaux et étendards de l'époque étaient surmontés du coq gaulois par opposition aux aigles impériales, aux fleurs de lys de CHARLES X et aux piques républicaines.

Le second empire ramena de 1852 à 1870 l'aigle sur ces emblèmes.

Entre 1870 et 1914 le fanion du PREMIER était surmonté d'un fer de pique et peut-être surchargé d'un cor de chasse.

A partir de 1915, les fanions des bataillons de Chasseurs évoluent car ils ont tous acquis une certaine personnalité en recevant les décorations acquises au combat. Au lieu d'être portés par un caporal-clairon dans le cadre de la fanfare ou de la 1ère compagnie, ils sont confiés à un sous-officier entouré d'une garde. De cette époque date pour les bataillons de Chasseurs le remplacement du fer de pique par un cor de chasse contenant en général le numéro du bataillon.

En 1915 quand le chef de bataillon CAMORS reçut le commandant du PREMIER, le fanion portait depuis peu un coq taillé dans une plaque de cuivre. Lors d'une permission il rencontra un de ses amis, François SICARD, sculpteur tourangeau à qui il fit exécuter la maquette d'un coq de bronze argenté, plus digne de surmonter le fanion que le précédent.

C'est la reproduction de cette sculpture qui figure encore aujourd'hui sur notre fanion. Les autres bataillons de chasseurs portent tous un cor, sauf le 24ème qui, en souvenir de son passage à la garde impériale, a conservé un aigle qui figure d'ailleurs également sur l'un de ses boutons.

RECTIFICATIF.

Dans notre double page 16-17 du bulletin numéro 4 d'Infanterie, dernière ligne, nous avons indiqué que le 132ème G.C.A.T. n'existait ni en 1924, ni en 1914, ce qui est la vérité. Toutefois, le lieutenant-colonel commandant le 132ème groupe cynophile de l'armée de Terre nous fait remarquer que cette unité est dépositaire du drapeau du 132ème R.I. qui, lui, existait bel et bien. Il était à Reims en 1914 et fut dissous en 1922, pour être remis sur pied en 1939 et dissous encore en 1940. Dont acte.

DONS RECENTS FAITS AU MUSEE

Le musée s'est augmenté de deux reliques de la campagne 1943-1945.

Tout d'abord madame ESTABLIE a déposé le fanion de la section d'Eclaireurs de Montagne du III/2ème R.T.M., cette unité était commandée par son mari ex chef de cette section aujourd'hui décédé. Le fanion a participé à toutes les opérations du 2ème, puis du 6ème R.T.M. en Italie, puis en France.

Ensuite à l'occasion de la Fête de l'Infanterie 1984 et du 40ème anniversaire de la campagne d'Italie, le général JANNOT a remis au musée le fanion du I/8ème R.T.M., qu'il commandait et qui flotta sur Monte Faito lors de l'offensive du Garigliano.

Ces deux pièces exceptionnelles seront présentées dans la salle XXème siècle (vitrines Italie) et armée d'Afrique.

D'autre part, nous avons reçu :

Du colonel (ER) LACOUX :

- 1 tenue de campagne en twill US 1942.
- 1 tenue de sortie en drap US 1943.
- 1 manteau en drap kaki US 1942.
- 1 manteau trois-quarts en drap US 1943.
- 1 imperméable US 1942.
- 1 équipement officier en forte toile US 1942.
- 2 paires de brodequins US 1942.
- 1 casque métallique US M1 1942.

Du lieutenant-colonel (ER) STABLER :

- 2 paires de molletières bleu horizon.
- 1 bidon recouvert drap bleu 1914.
- 1 ceinturon cuir de sous-officier 1934.
- 1 étui revolver modèle 1892.
- 1 quart modèle 1880.
- 1 paire de chaussures noires SOC - 1934.
- 1 paire de brodequins modèle 1948.
- 1 culotte mastic d'officier 1936.
- 1 nécessaire à couture.
- 1 courroie de capote.
- 1 chargeur de mousqueton modèle 1892.

Monsieur René SALLES.

- 1 croix de la Légion d'honneur 4ème modèle (1808) avec ruban ayant appartenu à son ancêtre Fulcrand MEYMARD, soldat de la Grande Armée.

Lieutenant-colonel ESNAULT :

- 1 ceinturon grande tenue de sous-officier, mohair kaki, plaque à tête de méduse - 1924.
- 1 ceinturon grande tenue de sous-officier, mohair noir, d'Infanterie de Marine 1924.
- 1 tunique collet droit grande tenue des sous-officier d'Infanterie de Marine 1934, drap noir.
- 1 tunique col saxe tenue de sortie de sergent d'Infanterie de Marine 1938 drap noir.

Chef de bataillon DE BADTS de CUGNAC :

- fanion du 2ème bataillon du 158ème R.I.R. - 1939-1940.

Général LEMATTRE :

- 1 chemise de laine US 1945.

Monsieur AUGE :

- trois affiches Emprunt 1914-18 - dont une de J. DROIT ;
- un aide-mémoire d'officier 1886.

Madame la générale CRAPLET.

- lithographies d'ARMAND-DUMARESQ.

Général d'Armée ALLARD :

- fanion du III/8ème R.T.M. ;
- fanion 11ème Cie/7ème R.T.A.

Adjudant-chef DEGHIN :

- 1 musette d'allègement T.A.P.

Monsieur Jean SONIE :

- 1 portrait du caporal Jean SONIE vers 1900.

Monsieur Lionel PICARD :

- 1 plan d'Hanoï par la 1ère C.T. (1946) ;
- 1 carte d'E.M. nord Vietnam ;
- 1 livret matricule 122ème R.I. (1886).

Du colonel LAHALLE :

- 1 fanion de katiba (Willaya 2).

Lieutenant-colonel JAUBERT :

- Fanion compagnie montée 2ème R.E.I. Maroc (dépot).
- Insignes des compagnies montées 1er - 2ème - 3ème R.E.I. (dépot)
- Fanion et flamme de véhicule chef de corps 152ème R.I.M. (Algérie) dépot.
- 1 chapeau de toile camouflée du 14ème R.C.P. (Algérie).

Caporal-chef CAGNIAC :

- 1 pavillon bleu ciel O.N.U. (Liban 1982).

Capitaine ROHAN :

- 1 ex (original) Ordonnance Royale du 4 mars 1831 sur l'Infanterie.

E.M. GAP ALBI :

- Plaque souvenir de DIODON IV.

Brigadier-chef CAVANIE :

- Plan de Beyrouth DIODON IV.

● **Le Musée de l'Infanterie recherche :**

- une plaque de ceinturon modèle Infanterie de Marine avant 1914.
- un képi de troupe de chasseur à pied modèle 1936.
- un képi de troupe khaki modèle 1930.
- un képi de troupe, bandeau bleu, turban garance, d'Infanterie, modèle 1936.
- un ceinturon de cérémonie bleu foncé de sous-officier (un seul plateau zouaves ou chasseurs à pied).
- un battle-dress britannique modèle 1937 (blouson et pantalon) en drap khaki.

● **Liste des membres à vie de l'Association (nouvelles adhésions)**

- M. le colonel commandant le 126ème R.I. à BRIVE.
- M. Philippe QUENTIN - 83 rue d'Alsace - CLICHY.
- M. le général François MAGNE.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DE L'INFANTERIE

L'Assemblée générale ordinaire annoncée dans les délais réglementaires par la voie du bulletin numéro 4 de l'association, s'est tenue le 4 mai 1984, salle Limousin, à l'Ecole d'application de l'infanterie, à Montpellier.

La séance a été ouverte à 14 h 30.

Etaient présents : le général de C.A. TOUSSAINT, porteur de trois pouvoirs ; le général de brigade CLARKE de DROMANTIN, commandant l'E.A.I. ; le colonel (ER) CARLES, porteur de 10 pouvoirs ; le capitaine féminin MOMMER, remplaçant le lieutenant-colonel de PALMAS, en service ; le capitaine SIVANANDAME ; le lieutenant-colonel (OR) LEGLISE ; monsieur JANIER ; monsieur BENAVENTE ; l'adjudant-chef Monique ADNET ; l'adjudant-chef de CABANOUX.

Etaient régulièrement excusés : le général de brigade (CR) Pierre BERTIN ; le lieutenant-colonel PIQUEMAL ; le colonel (ER) BONNAFOUS.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité, compte tenu des explications complémentaires fournies à la demande de Messieurs BENAVENTE et JANIER.

Le rapport financier, présenté sous la forme souhaitée par le précédent conseil, c'est-à-dire avec des postes plus détaillés, a été également approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire général a évoqué le problème de la sécurité des collections. Il a mis l'assemblée au courant des nouvelles dispositions de l'instruction ministérielle n° 3000/DEF/EMPL/SH/D du 19 décembre 1983, qui entre en vigueur et règle désormais le fonctionnement du Musée de l'Infanterie. Il en a résumé les principales conséquences en ce qui concerne l'association. L'assemblée générale en a pris note, une convention liant le Musée à l'Association sera étudiée et proposée à la prochaine assemblée générale.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité l'augmentation de la cotisation annuelle des membres actifs, qui sera portée à 30 francs dès le 1er juillet 1984.

L'assemblée a ensuite procédé au renouvellement statutaire du tiers du conseil d'administration :

- le colonel (ER) BONNAFOUS, secrétaire général adjoint, qui ne se représentait pas, a été remplacé par M. BENAVENTE, à l'unanimité ;
- le lieutenant-colonel (OR) LEGLISE, commissaire aux comptes, a été réélu à l'unanimité ;
- le capitaine SIVANANDAME a été élu à la place du trésorier, le capitaine ALZINGRE, muté.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été procédé à la discussion des diverses questions posées par écrit ou de vive voix.

1ère question : modification des statuts. A l'unanimité, l'assemblée a approuvé la modification de l'article 9 - 1er alinéa des statuts.

Au lieu de « le général commandant l'E.A.I. est membre de droit du conseil d'administration », il faudra lire « le général commandant l'E.A.I. est président de droit du conseil d'administration ».

A l'article 9 - 4ème alinéa, après « 2 vice-présidents », on ajoutera, « le premier étant l'officier général adjoint du général commandant l'E.A.I., le second obligatoirement une personnalité qui ne doit pas être un militaire en activité de service ».

Cette modification approuvée, le général TOUSSAINT a passé la présidence de l'Association et du conseil d'administration au général CLARKE de DROMANTIN. A l'unanimité, le général TOUSSAINT a alors été élu second vice-président.

2ème question : prévision d'avenir. le colonel CARLES souligne qu'en vertu du nouveau règlement, le conservateur du Musée aura parmi ses missions celle de faire mieux connaître le patrimoine de l'arme, et qu'il serait souhaitable d'entreprendre la constitution d'un fonds d'études pour faire le point sur les questions intéressant ce patrimoine.

La séance a été levée à 17 heures.